

Informations de base	
2000/2089(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Éducation, formation: programme Socrates, situation socio-économique des étudiants ERASMUS. Rapport 1997-1998 Subject 4.40.06 Enseignants, formateurs, élèves, étudiants	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports		HEATON-HARRIS Christopher (PPE-DE)
	Commission pour avis		Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		ROCARD Michel (PSE)
	FEMM Droits de la femme et égalité des chances		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Éducation, jeunesse, sport et culture		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/01/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0004 	Résumé
17/03/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/07/2000	Vote en commission		Résumé
13/07/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0199/2000	
05/09/2000	Débat en plénière		

06/09/2000	Décision du Parlement	T5-0366/2000	Résumé
06/09/2000	Fin de la procédure au Parlement		
07/05/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2089(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/5/12409

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0199/2000 JO C 135 07.05.2001, p. 0011	13/07/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0366/2000 JO C 135 07.05.2001, p. 0083-0186	06/09/2000	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0004 		18/01/2000	Résumé

Éducation, formation: programme Socrates, situation socio-économique des étudiants ERASMUS. Rapport 1997-1998

2000/2089(COS) - 18/01/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : indiquer les résultats d'une enquête sur la situation socio-économique des étudiants ERASMUS. CONTENU : Cette enquête a eu lieu à la fin de 1998 et concerne 9.500 étudiants sur un total approximatif de 80.000 étudiants participant au programme ERASMUS au cours de l'année académique 1997/1998. Pour rappel, ce programme concernait à l'origine (1987/88) 3.000 étudiants et en attire plus de 100.000 aujourd'hui, notamment avec l'extension du programme aux pays de l'Est. De nombreux résultats confortent la thèse largement répandue des bienfaits d'une période d'études à l'étranger dans le cadre d'ERASMUS et de l'impact du programme sur la mobilité des étudiants en Europe. L'enquête confirme également le rôle important des programmes communautaires dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. En voici quelques aspects les plus saillants : 1) apport positif pour les participants : les étudiants ERASMUS se déclarent très satisfaits de leur période d'études à l'étranger, tant du point de vue de l'enseignement (91% d'avis favorables) qu'en ce qui concerne les aspects socio-culturels (98%). Toutefois on relève que les différences entre systèmes éducatifs des États membres sur le plan de l'organisation et du financement (influençant les conditions matérielles des étudiants) handicapent la bonne marche du programme. Un autre problème largement répandu réside dans la reconnaissance par l'université d'origine des études entreprises à l'étranger ; 2) taux de participation : en dépit du nombre de places offertes (181.000 places dans 18 pays), le taux d'utilisation effective du programme est de 50% seulement. Ceci tient à des problèmes linguistiques (beaucoup d'étudiants sont attirés par des pays où l'on parle une langue plus répandue) et d'ordre organisationnel (la politique d'octroi de bourses élevées à un petit nombre d'étudiants dans les pays dont les régimes d'aide directe sont limités, peut expliquer en partie la non-utilisation de toutes les places disponibles) ; 3) situation socio-économique

des étudiants : bien que les données ne soient pas toujours fiables, il ressort de cette analyse que la situation économique de la famille de l'étudiant (niveau de revenu des parents) ne constitue généralement pas un facteur de sélection pour les étudiants ERASMUS et n'aurait pas d'effet significatif sur le revenu personnel des étudiants (l'écart entre étudiant riche et moins favorisé serait de seulement 70 euros/mois). Toutefois, les résultats semblent indiquer qu'un faible revenu parental influence le taux de participation dans les pays où les étudiants vivent encore chez leurs parents et où les régimes nationaux d'aide sont limités et qu'en dépit des efforts faits pour faire bénéficier un maximum d'étudiants au programme, il existe toujours une légère inégalité au détriment de groupes économiques les moins nantis. À noter également que la situation économique des étudiants semble être prise en compte par les régimes nationaux d'aide (directe ou indirecte) aux étudiants lors de la procédure d'allocation de la bourse ERASMUS. On constate également que si la situation professionnelle et économique des parents ne constitue pas un frein pour la participation de leurs enfants à ERASMUS, un niveau d'études inférieur constituerait un facteur significatif de sélection contre le programme. Pour réduire le déséquilibre qui porte préjudice aux groupes socio-culturels les moins favorisés, les mesures à prendre s'avèrent très difficiles car cette problématique tient prioritairement à des facteurs culturels. Il est donc nécessaire d'ouvrir un large débat sur les moyens de garantir l'accès d'ERASMUS à des jeunes issus de milieux culturels plus variés qu'aujourd'hui. En ce qui concerne l'égalité des sexes, les résultats semblent indiquer que la participation au programme n'est généralement pas liée au sexe (59% de filles, contre 41% de garçons). Les autres aspects liés à l'égalité des chances (étudiants handicapés, minorités ou immigrés) n'ont pas été étudiés dans le cadre de cette étude. Enfin, il est extrêmement intéressant de constater que 80% des étudiants qui ont répondu à l'enquête sont les premiers de leur famille à étudier à l'étranger ; 4) aspects économiques et financiers : 57% des étudiants interrogés ont fait état de difficultés financières lors de leur séjour à l'étranger (surtout ceux qui vivaient encore chez leurs parents dans leur pays d'origine). La différence de mode de vie et les systèmes nationaux d'aide financière aux étudiants semblent être les 2 causes essentielles de difficultés financières des étudiants. Les frais supplémentaires tiennent surtout aux frais de logement. De manière générale, l'enquête confirme que la bourse ERASMUS constitue une aide financière nécessaire pour favoriser la mobilité et qu'elle permet de couvrir dans une certaine mesure les frais supplémentaires liés aux études à l'étranger. Dans certains pays on remarque que cette bourse servirait à compenser l'insuffisance des subventions publiques pour les études à l'étranger. Il est également intéressant de signaler que c'est le groupe d'étudiants qui reçoit les bourses ERASMUS les plus élevées qui déclare le plus grand nombre de difficultés financières. L'enquête révèle également que même si les étudiants se disent favorables à un relèvement de la bourse, celle-ci ne résoudrait pas, pour autant, des problèmes considérés comme structurels et liés aux politiques nationales.

Éducation, formation: programme Socrates, situation socio-économique des étudiants ERASMUS. Rapport 1997-1998

2000/2089(COS) - 06/09/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Christopher HEATON-HARRIS (PPE-DE, RU) sur la situation socio-économique des étudiants ERASMUS, le Parlement européen regrette la lenteur avec laquelle le rapport de la Commission a été publié après l'adoption du programme SOCRATES II, entravant de ce fait, la prise en compte de certaines de ses conclusions dans l'adoption du programme. Il souhaite qu'à l'avenir des enquêtes analogues soient effectuées à intervalles plus réguliers et tout au moins avant l'évaluation à mi-parcours de SOCRATES II prévue pour 2004. Il demande explicitement la rédaction d'un rapport sur les raisons pour lesquelles tant d'étudiants de l'enseignement supérieur renâclent à introduire une candidature ERASMUS et que la Commission puisse élaborer des statistiques sur la fréquentation de ce programme. Constatant avec préoccupation que 57% des étudiants ERASMUS ont des problèmes financiers, il condamne toute forme de discrimination interne exercée dans les systèmes d'enseignement supérieur lors de la sélection des étudiants. Soulignant que SOCRATES II pourrait remédier à ces lacunes financières (octroi de soutiens financiers tenant compte de la situation socio-économique des étudiants), il constate que malgré tous les efforts déployés, les groupes les plus aisés continuent d'être privilégiés en ce qui concerne l'accès au programme et à l'enseignement supérieur en général. Il faut en particulier favoriser la participation de certains milieux culturels souvent exclus du programme et invite tant la Commission que les États membres à oeuvrer dans ce sens. Par ailleurs, le Parlement souhaite la multiplication des "helplines" pour venir en aide aux étudiants en difficulté et créer un site Web pour les étudiants ERASMUS portant sur les droits et les obligations des étudiants ainsi que les engagements des universités d'origine et de destination. Il invite la Commission à envisager dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du programme, d'autres formes d'aides (réductions tarifaires sur les voyages, aides au logement,...) qui viendraient s'ajouter aux bourses ERASMUS pour en renforcer l'efficacité. Il insiste enfin pour que soient mises en oeuvre les mesures approuvées par le Conseil européen de Feira en vue de renforcer la promotion de la mobilité dans le domaine de l'éducation et de la formation par des mesures ciblées d'information et espère que les futures propositions du Commissaire en charge de ce dossier (prévues pour l'automne 2000) contribueront à rendre effectivement ERASMUS plus accessible à toutes les couches sociales.